



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Fournisseurs de services du Programme d'alphabétisation et de formation de base

EXPÉDITEUR : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

DATE : Le 20 mai 2015

OBJET : **Exigences en matière de vérification et de responsabilité de 2015-2016 pour le Programme d'alphabétisation et de formation de base**

OBJECTIF :

La présente note de service vise à informer les organismes du Programme d'alphabétisation et de formation de base (Programme AFB) de la publication des exigences en matière de vérification et de responsabilité de 2015-2016 pour le Programme AFB.

Ces exigences ont été révisées pour inclure des changements qui permettent au ministère de centrer ses efforts sur l'amélioration continue et le renforcement des responsabilités, tout en assurant une meilleure harmonisation des programmes d'Emploi Ontario.

PORTRAIT DE LA SITUATION :

Les exigences en matière de vérification et de responsabilité de 2015-2016 pour le Programme AFB ont été publiées sur le site Espace Partenaires Emploi Ontario (EPEO).

CE QUI A ÉTÉ MODIFIÉ :

Organisme de soutien et fournisseur de services

- La définition des fonds de fonctionnement a été peaufinée pour inclure une référence aux coûts associés aux mesures d'adaptation pour les interprètes en langue des signes américaine (LSA), les intervenants pour les personnes sourdes et aveugles ainsi que les services de prise de note directement liés au ministère.
- Une nouvelle définition des fonds pour les intervenants et les interprètes en LSA (Autres fonds 10) a été incluse dans les exigences en matière de vérification et de responsabilité. Ces fonds serviront à payer les coûts d'interprètes en LSA,

d'intervenants pour les personnes sourdes et aveugles ainsi que de services de prise de note pour le personnel et les gestionnaires lorsque ces coûts ne sont pas couverts par les fonds de fonctionnement.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter les exigences en matière de vérification et de responsabilité de 2015-2016 propres au Programme AFB sur le site EPEO.

Si votre organisme a des questions concernant les modifications apportées aux exigences en matière de vérification et de responsabilité de 2015-2016, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller du ministère.